

Marchés publics supérieurs à 230 000 € HT - Autorisation de signature

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'article L 2122.21 6^{ème} du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire doit être habilité par le Conseil Municipal pour souscrire les marchés publics.

Sur la base de cet article, de nombreuses collectivités territoriales, dont la Ville de Besançon, ont pris l'habitude d'autoriser par délibération leur exécutif à lancer les procédures de marchés publics, en estimant cette autorisation suffisante pour permettre la signature des marchés supérieurs à 230 000 € HT.

Or, par un arrêt en date du 5 décembre 2002, la Cour Administrative d'Appel de Lyon (commune de Montélimar contre Préfet de la Drôme) a confirmé le jugement du Tribunal Administratif de Grenoble prévoyant que «les dispositions de l'article L 2122.21 du Code Général des Collectivités Territoriales ont seulement pour objet d'habiliter le Maire à prendre les mesures qu'appellent les délibérations adoptées par le Conseil Municipal et qu'ainsi, lorsque le Conseil Municipal autorise le Maire à souscrire un marché au nom de la commune, sa délibération doit approuver l'acte d'engagement tel qu'il sera signé, lequel mentionne, notamment, l'identité des parties contractantes et le montant des prestations».

Une circulaire du 10 juin 2004 du Ministre Délégué à l'Intérieur a été adressée à tous les Préfets afin que ceux-ci portent cette décision jurisprudentielle à la connaissance des collectivités territoriales.

C'est ainsi que le Préfet de la Région de Franche-Comté nous a informés de cette nouvelle disposition par circulaire du 6 août 2004.

Il importe en conséquence de prévoir, lors de chaque réunion du Conseil Municipal, une délibération autorisant le Maire à signer les marchés nouvellement attribués par la Commission d'Appel d'Offres.

Le tableau ci-dessous récapitule les premières opérations pour lesquelles le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre éventuel(s) permettant l'exécution complète des prestations, ceci dans la limite des crédits inscrits au(x) budget(s), sachant que pour les avenants ou décisions de poursuivre entraînant une augmentation de plus de 5 % du montant initial du marché, cette autorisation ne sera effectuée qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Objet du marché	Date de la Commission d'appel d'offres	Titulaire du marché	Montant du marché
Maternelle Bregille Plateau - restructuration et extension lot 3 : charpente, couverture, zinguerie, traitement des bois	24 septembre 2004	S.A.R.L. GRISOT	15 742,49 € HT soit 18 828,02 € TTC
Entretien et grosses réparations dans divers bâtiments et propriétés de la Ville			
Lot 1 : Maçonnerie - carrelage - faïence	8 octobre 2004	S.N.C.T.P.	Montant mini : 50 000 € TTC Montant maxi : 200 000 € TTC
Lot 2 : Peinture - Ravalement	8 octobre 2004	CABAUD	Montant mini : 80 000 € TTC Montant maxi : 320 000 € TTC
Lot 3 : Faux plafonds	8 octobre 2004	LAFFOND	Montant mini : 50 000 € TTC Montant maxi : 200 000 € TTC

Objet du marché	Date de la Commission d'appel d'offres	Titulaire du marché	Montant du marché
Lot 4 : Revêtements de sols collés	8 octobre 2004	SOL'POSE	Montant mini : 20 000 € TTC Montant maxi : 80 000 € TTC
Pistes cyclables Rocade Nord Ouest - Programme 2004 - Construction du tronçon Epitaphe-Montboucons	8 octobre 2004	S.T.D.	102 945,50 € HT soit 123 122,82 € TTC
Entrée Est – déviation de conduites d'eau potable rue de Belfort angle boulevard Blum	24 septembre 2004	S.F.C.E. T.C. 25320 CHEMAUDIN	259 407 € HT soit 310 250,77 € TTC
Fourniture de 2 châssis PL de 10 tonnes et 19 tonnes équipés de tribennes et 2 châssis PL de 24 tonnes équipés de BOM de 20m			
Lot 1 A : châssis poids lourds de 10 tonnes de PTAC	8 octobre 2004	B.P.L 25000 BESANCON	38 600 € HT soit 46 165 € TTC
Lot 1B : Equipement tribenne à monter sur un châssis de 10 tonnes	8 octobre 2004	Frédéric PIN 69800 SAINT PRIEST	18 000 € HT soit 21 528 € TTC
Lot 2A : châssis poids lourds de 19 tonnes de P.T.A.C.	8 octobre 2004	B.P.L. 25000 BESANCON	53 200 € HT soit 63 627 € TTC
Lot 2 B : Equipement tribenne à monter sur un châssis 19 tonnes	8 octobre 2004	Frédéric PIN 69800 SAINT PRIEST	27 000 € HT soit 32 292 € TTC
Lot 3A : 2 châssis poids lourds de 24 tonnes de PTAC	8 octobre 2004	C.M.B. S.A.S. 25045 BESANCON	170 000 € HT soit 203 320 € TTC
Lot 3B : 2 équipements bennes à ordures ménagères de 20 m à monter sur les 2 châssis de 24 tonnes	8 octobre 2004	O.M.B. FRANCE 13705 LA CIOTAT	99 000 € HT soit 118 404 € TTC
Renouvellement contrat assurance automobile	8 octobre 2004	Assurance du Crédit Mutuel 67010 STRASBOURG	72 935,71 € HT soit 90 925 € TTC (prime annuelle pour 613 véhicules et engins)
Fourniture et mise en service d'ordinateurs de bureau (groupement de commandes Ville - CCAS)	8 octobre 2004	Groupement : SCC 92744 NANTERRE Cedex et SCH/LS 92000 NANTERRE	Marché à bons de commandes : Mini : 600 000 € HT Maxi : 2 400 000 € TTC

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 15 octobre 2004.